

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vingt-huit mai deux mil vingt et un à vingt heures, le conseil municipal, dûment convoqué s'est réuni en séance extraordinaire à la salle des Anciennes Halles sous la présidence de M. François AUDOUX, Maire.

Présents : MM AUDOUX, NIORT, BARREAU, NAILANI, CHEVAIS, DEVERGE, DEGORCE, FOUSSIER, BLANC, BAUDET, , STEPHENS et.

Excusés : MM. BRISEPIERRE et REMAUD.

Pouvoir : M. BRISEPIERRE à Mme CHAUVEAU

Secrétaire de séance : Mme BARREAU

Date de convocation : 21 mai 2021

ACHAT DE JEUX POUR L'AIRE DE LOISIRS (2021-43)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'aire de jeux au plan d'eau communal doit être améliorée.

Il propose le remplacement d'une balançoire horizontale et du jeu sur ressort et l'acquisition d'une table de ping-pong extérieure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte la proposition du Maire
- Décide d'acquiescer auprès de la Sté ALTRAD MEFRAN COLLECTIVITES : une table de ping-pong extérieure Diabolo Resitec, un jeu sur ressort l'Etoile 4 places et une balançoire horizontale simple pour un coût de 2616€ TTC.

DON DE L'ASSOCIATION DE GESTION DU PLAN D'EAU COMMUNAL A LA COMMUNE (2021-44)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'Association de Gestion du Plan d'Eau Communal de Château-Garnier, souhaite faire un don de 2180€ à la commune en remerciements pour les travaux effectués à l'aire de loisirs et que ce don n'est grevé, ni de conditions, ni de charges.

Le conseil municipal :

- Vu la délibération en date du 26 mai 2020 relatives aux délégations du conseil municipal au Maire, notamment pour l'acceptation de dons n'étant grevé ni de conditions ni de charges., n'émet aucune objection.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT PEC DE MME DHAENE (2021-45)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat PEC de Mme DHAENE Ophélie (35 heures par semaine dont 20 heures prise en charge à 45%) arrive à son terme le 30 juin prochain. Il propose de solliciter le renouvellement de ce contrat auprès de Pôle Emploi.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à renouveler le contrat PEC de Mme DHAENE à raison de 35h/semaine.

CONTRAT PEC ARRIVANT A TERME (2021-46)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le contrat PEC de Mme POULIN à 20h/semaine se termine le 1^{er} septembre et elle ne souhaite pas le renouveler et que le contrat de M. GABORIEAU à 24h/semaine se termine le 9 septembre sans possibilité de renouvellement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Charge le Maire de procéder au recrutement de salariés en contrats aidés pour le remplacement de Mme POULIN et de M. GABORIEAU

AVENANTS AU MARCHÉ DE LA MAISON DES SERVICES (2021-47)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération N° 2020-47 relative aux délégations du conseil municipal au Maire et notamment l'article autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget.

Il informe le conseil municipal des différents avenants pris ou à prendre :

Lot 7 : Suite à une modification de l'aménagement intérieur de l'a partie agence postale, une porte supplémentaire est à prévoir.

Est également à prévoir la fourniture et la pose d'un coffre en médium pour l'écran vidéo.

Le devis joint par la SARL EBENISTERIE CREATION en charge du lot 7, d'un montant de 549.61€ peut être accepté par la maîtrise d'ouvrage.

Lot 2 : Le raccordement de l'installation téléphonique au réseau existant n'était pas prévu, il faut donc ajouter dans le lot gros œuvre : la tranchée, les fourreaux, les passages sous les murs...).

Le devis joint par la SARL TOP RENOV en charge du lot 2, d'un montant de 1813.82€ TTC peut être accepté par la maîtrise d'ouvrage.

Lot 1 : Certains travaux sont supprimés : abattage d'un arbre (01.1.2.1.1), démolition du mur de clôture en parpaings (01.1.2.2.1), modification du muret en pierre (01.1.2.3.1), création de jardinières (01.1.7), boîtes aux lettres (01.1.10.1) (moins-value de 9239.83€ HT).

Réseaux extérieurs (01.1.6) : Vu la configuration des réseaux existants, des modifications concernant les réseaux d'eaux pluviales, d'eaux usées et les réseaux techniques sont nécessaires (plus-value de 2433.95€ HT).

Voirie et circulations (01.1.8) : pour délimiter les accès, des bordures seront posées. La surface en béton désactivé sera réduite de 34m², l'accès à la salle de conseil sera en partie refait en enrobé et les dalles gravillonnées devant les sanitaires seront déposées et reposées pour mise à niveau selon les normes d'accessibilité. La partie sur le côté de l'agence postale sera traitée en stabilisé calcaire. (plus-value de 1669.01€ HT).

Travaux non prévus : réalisation d'un massif en béton fibré pour la pose d'un totem, fourniture et pose d'un regard sur réseau en attente (plus-value de 530.35€HT).

Modification de la place PMR : réalisation en enrobé, panneau, signalisation et rail de guidage (plus value de 2648.69€ HT).

Modification du trottoir et de l'allée piétonne avec pose de bordures, béton désactivé et finition de l'allée en stabilisé (plus value de 1986.85€ HT).

Raccordement descente de dalle non prévu (plus-value de 325€ HT)

Vu la remise commerciale de l'entreprise (354.02€ HT), le montant du marché n'est pas modifié.

Lot 14 : Le nombre de luminaires type EX3, compris mâts et massifs est réduit à 1 appareil au lieu de 7 prévus.

Le devis de moins-value joint par la SARL Roland VAILLIER en charge du lot 14, d'un montant de 6015.74€ TTC peut être accepté par la maîtrise d'ouvrage.

ECLAIRAGE DU PARKING RUE ALFRED BOUCHARD (2021-48)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis pour l'éclairage du parking de la rue Alfred Bouchard.

Ce devis comprend la pose de 4 candélabres de 5 mètres avec projecteurs TWISTER et accessoires de pose.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Retient le devis de la SARL Roland VAILLIER pour un montant de 5376.72€ TTC.

VOTES : Pour : 12, abstention : 1

DECISION MODIFICATIVE – BUDGET PRINCIPAL (2021-49)

Suite aux avenants concernant les travaux à la maison des services de proximité et la décision d'installer un éclairage sur le parking de la rue Alfred Bouchard, il y a lieu de procéder aux transferts de crédits suivants :

- Article 2313, opération 10185 (maison des services)..... : -5500€
- Article 2312, opération 10192 (parking rue A Bouchard)..... : +5500€

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte ces transferts de crédits.

MISE AUX NORMES DE L'INSTALLATION ELECTRIQUE DU LOGEMENT SIS 4 PLACE DE L'EGLISE (2021-50)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'installation électrique du logement sis 4 place de l'Eglise doit être remise aux normes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Retient le devis de la SARL Roland VAILLIER pour un montant de 1621.20€ TTC.

MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES POUR LES REUNIONS ELECTORALES (2021-51)

Le conseil municipal accepte la mise à disposition gratuite de la salle des fêtes pour les réunions électorales sous réserve du respect des normes sanitaires en vigueur.

QUESTIONS DIVERSES

- Référent numérique : *2 référents numériques vont être nommés par la communauté de communes pour venir 2 demi-journées par semaine former les personnes qui ont besoin.*
- Parc solaire : *projet de parc solaire sur parcelles communales, à voir*
- Projet éolien (CDNPS : Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites) : *avis favorable par rapport au projet éolien.*
- Cantine à 1€ : *6 personnes sont contre.*

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme,

La Maire,
François AUDOUX